
Insertion

CAT "hors les murs" et insertion professionnelle

juillet 2008

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Handicap
- Accessibilité
- Accès à l'emploi

Département

Loire-Atlantique (44)

Porteur(s) de l'action

CAT

Objectif(s) et bref descriptif

Une équipe de CAT "Hors les murs" accompagne les personnes handicapées dans la recherche d'un emploi classique et suit les personnes en poste, en lien avec les "tuteurs" dans l'entreprise.

Origine(s)

La faible insertion des personnes handicapées sur le marché du travail ordinaire (0,4% des employés de CAT) est une réalité que plusieurs éléments expliquent :

- L'entreprise a une réelle méconnaissance du handicap et donc des craintes à se confronter à des handicapés;
- Les associations de personnes handicapées ont des exigences qui ne peuvent pas toujours être couvertes par les entreprises;
- Les CAT ne laissent pas facilement partir leurs salariés les plus performants vers l'entreprise, car eux-aussi doivent faire face aux réalités du marché et avoir du personnel compétent.

C'est pour répondre à cette problématique que l'Adapei de Loire-Atlantique a décidé de développer un programme d'accompagnement des chercheurs d'emploi handicapés.

Description détaillée

Depuis 1999 s'est montée une équipe de CAT "hors les murs". Elle accueille les candidats et après évaluation de leurs compétences les accompagne dans la recherche d'un emploi classique en les aidant à construire leur projet d'insertion. Une fois l'offre d'emploi trouvée, l'équipe du CAT fait office d'intermédiaire auprès des chargés de recrutement en poste dans les entreprises pour expliquer les atouts de la personne et préciser le temps d'adaptation nécessaire.

L'entreprise signe un contrat de mise en situation professionnelle avec le CAT, facturé 35% du Smic le premier mois, montant qui augmente étape par étape en fonction du degré d'adaptation de la

personne au poste de travail, évalué avec l'entreprise. La personne handicapée, rémunérée comme dans un CAT classique, est suivie dans cette première étape par un conseiller d'insertion du CAT possédant une formation sociale et industrielle. Un tuteur est désigné dans l'entreprise pour aider à l'organisation du travail. Le stress lié à l'adaptation à l'emploi est en effet le point de difficulté majeur à dépasser pour réussir l'intégration en milieu ordinaire. Il faut aussi sensibiliser les autres salariés à l'importance de leur rôle dans cette intégration. L'entreprise doit accepter des aménagements (maintenir des horaires plus souples, imaginer des solutions pour des personnes illettrées...).

Après la mise en situation, si la personne donne satisfaction, le CAT incite l'entreprise à embaucher. Parfois, plusieurs contrats de mise en situation seront nécessaires avant qu'une vraie embauche ne puisse avoir lieu.

Les lieux d'embauche sont le plus souvent des PME avec des postes variés : aides à la cuisine dans un restaurant, entretien d'espaces verts, menuiserie, conditionnement... Depuis le démarrage de l'action, l'équipe a reçu 300 personnes handicapées mentales ; 55 ont été retenues puis suivies dans un contrat de mise en situation. Aujourd'hui 28 sont embauchées en CDI. Outre les bénéfices d'une insertion professionnelle classique pour les personnes qui l'ont souhaité, l'intérêt de l'action réside dans l'évolution du regard porté par les salariés et les entrepreneurs sur le handicap mental.

Bilan

- 55 contrats retenus, 28 CDI signés
- Evolution du regard sur le handicap au sein de l'entreprise

Partenaire(s)

Les entreprises de la région qui font le pari de l'insertion professionnelle de personnes handicapées sont partenaires du projet.

La DASS et le FSE financent aussi ponctuellement l'activité.

Moyens

Financiers

Budget de 170 000 euros par an.

Humains

Cinq personnes travaillent dans cette structure.

Contact

GAGNET Bernard

CAT ADAPEI

Adresse : 13, rue Joseph Caillé BP 3082
44008
Nantes cedex 01
France

Tél. : 02.40.12.23.04

Courriel : insertion2@wanadoo.fr